



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/20-870-1229 du 23/11/2020

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES PERSONNELS DE DIRECTION - REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE
L'ADMINISTRATION**

Référence : article 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction placés auprès du recteur de l'Académie Aix
Marseille

Dossier suivi par : Mme AUZET - Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition de la commission administrative paritaire académique concernant le corps des **Personnels de direction placés auprès du recteur.**

portant désignation des représentants du personnel et ceux de l'administration.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Aix-en-Provence, le 9 novembre 2020

Affaire suivie par :
Secrétariat Diepat
Tél : 04 42 91 72 26
Mél : ce_diepat@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-
Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;
CONSIDERANT les nouvelles affectations de Madame LEYDET Virginie et Monsieur PERTILLE Stéphane au 1^{er} septembre 2020,
SUR proposition du secrétariat académique SNPDEN-UNSA en date du 9 novembre 2020

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation à compter du 9 novembre 2020 :

PERSONNELS DE DIRECTION D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION	
Titulaires	Suppléants
Hors classe - MORIEUX Marie-France, LP Alexandre Dumas, Cavaillon	Hors classe - VASSE Franck, Lycée Philippe de Girard, Avignon
Classe normale - LAGADEC Isabelle, Lycée Victor Hugo, Marseille - DONATI Didier, Lycée de Chateaurenard	Classe normale - LEYDET Virginie, Lycée Georges DUBY, Aix en Provence - PERTILLE Stéphane, Collège Lucie Aubrac, Eyguières

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 09/11/2020

Bernard BEIGNIER



Aix-en-Provence, le 6 novembre 2020

Affaire suivie par :
Secrétariat Diepat
Tél : 04 42 91 72 26
Mél : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Le recteur de la région académique Provence-Alpes-
Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9 ;
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;
VU l'arrêté Fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 mai 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires publié au bulletin académique n°374 du 28 mai 2018 ;
CONSIDERANT la nomination en date du 24 aout 2020 de Monsieur Vincent STANEK en qualité de Directeur Académique des services de l'éducation nationale des Bouches du Rhône et le départ de Mme Mialy VIALLET au 16 octobre 2020.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation à compter du 6 novembre 2020 :

PERSONNELS DE DIRECTION D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, Bernard BEIGNIER, président- Gérard MARIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille- Véronique BLUA, IA-DAASEN des Bouches du Rhône, Marseille	<ul style="list-style-type: none">- Vincent STANEK, IA-DASEN des Bouches du Rhône, Marseille- Nicolas GENESTOUX, chef de division Diepat, rectorat- Carole BOLUSSET, IA-IPR EVS, Rectorat

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 06/11/2020

Bernard BEIGNIER

